

COMMUNE
D'HEROUVILLETTE

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

Date de convocation

14 novembre 2024

Date d'affichage

14 novembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire.

Présents : Mme PATOUREL Martine, M. LE GOUPIL Luc, M. BERTIN Guy, M. FLAUX Mickaël, Mme DUPUIS Virginie, Mr MARECHAL Hubert, M. DEL PRETE Didier, Mme PICQUENOT Céline, M. LEGAY Rémi

Absents : Mme GUESDON Isabelle, Mme LIBOIS Marie-Madeleine, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid

Mme LECOLLEY Liliane a donné pouvoir à Mme PATOUREL Martine

Mme DUPUIS Virginie est nommée secrétaire de séance.

PLU – MODIFICATION

Le Plan Local d'Urbanisme d'Hérouvillette a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 juillet 2020.

En mai 2024, la mairie d'Hérouvillette a lancé une procédure de modification simplifiée du PLU pour changement de destination d'un bâtiment existant. Cette procédure a été engagée à l'initiative du conseil municipal par délibération n°28/2024 du 14 mai 2024. Les personnes publiques associées ont reçu le dossier de modification simplifiée.

Par délibération n°51/2024 en date du 12 septembre 2024, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification, et les a portés à la connaissance du public 8 jours avant le début de la mise à disposition (publication dans un journal diffusé dans le département).

Un dossier de modification du PLU et un registre, destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, a été mis à la disposition du public à la mairie d'Hérouvillette. Par ailleurs, le dossier de modification simplifiée était consultable sur le site internet de la commune, et le public pouvait adresser ses observations par mail à l'adresse indiquée sur les avis de mise à disposition.

La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée s'est tenue du 1^{er} au 30 octobre 2024. Aucune remarque n'a été déposée.

Les demandes ou remarques formulées par les PPA pouvant relever de la présente procédure ont été prises en compte et le projet de modification de PLU sera ajusté pour intégrer ces nouvelles évolutions.

Un bilan de la mise à disposition est annexé à la présente délibération. Il précise les remarques formulées.

Conformément au code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera tenue à la disposition du public en mairie d'Hérouvillette. Conformément aux dispositions des articles LI 53-23 et R 153-22 du code de l'urbanisme, elle sera publiée sur le portail national de l'urbanisme

PLU d'Hérouvillette – Modification N°1

Note de synthèse suite aux avis et à la consultation du public

ANALYSE DES AVIS DES PPA ET COMMISSION

CCI	avis favorable
Agence Régionale de Santé	avis favorable
SCOT – Nord Pays d'Auge	avis favorable
NCPA – Communauté de communes	avis favorable

Service de l'Etat

avis favorable

MRAE / décision 2024-5481 : le dossier n'est pas soumis à une évaluation environnementale à l'issue de la procédure « cas-par-cas »

AVIS DES COMMUNES

Commune d'Escoville

avis favorable

REQUETES ET REMARQUES LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Aucune remarque n'a été faite par le public

Après en avoir délibéré, le conseil 10 voix pour, approuve la modification simplifiée n°1 du PLU d'Hérouvillette

Pour copie conforme au registre, le 20 novembre 2024

Le Maire, Martine PATOUREL

